

# SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022

\*\*\*\*\*

**Présents** : Didier Chassain, Jérôme Giboin, Brigitte Fayet, Jean-François Douce, Valérie Boucheret, Nadine Paget, Maïder Gager, Danielle Lisa, Nadine Durand, Laetitia Ferreira, Davy Maymont

**Absents** : Marc Terret, (procuration à Didier Chassain), Jean-Luc Bardot, Julie Piet

Secrétaire de séance : Nadine Durand

*La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire*

Approbation du Compte Rendu de la dernière réunion du 10/03/2022 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

## A DEBATTRE

**BUDGET COMMUNE : vote du compte administratif et du compte de gestion 2021** : le doyen de l'assemblée, Mr Jean-François Douce présente le compte administratif et le compte de gestion 2021 du budget « commune » qui se résume ainsi :

### **Section de fonctionnement**

	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2021	419 170,66 €	473 351,81 €	54 181,15 €
Excédent 2020 reporté	0,00 €	61 012,97 €	61 012,97 €
Résultat de clôture	419 170,66 €	534 364,78 €	115 194,12 €

### **Section d'investissement**

	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2021	237 303,69 €	238 101,57 €	797,88 €
Déficit 2020 reporté	6 320,06 €		- 6 320,06 €
Reste à Réaliser 2021	23 263 €	0,00 €	23 263 €
Résultat de clôture hors reste à réaliser	243 623,75 €	238 101,57 €	- 5 522,18 €

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Didier CHASSAIN, maire de Mons, se retire au moment du vote.,

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité :**

- D'arrêter le compte administratif du budget commune 2021 comme indiqué ci-dessus
- De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte administratif et du compte de gestion 2021** : le doyen de l'assemblée, Mr Jean-François Douce présente le compte administratif et le compte de gestion 2021 du budget assainissement qui se résume ainsi :

**Section de fonctionnement**

	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2021	19 323,50 €	42 802,95 €	23 479,45 €
Déficit 2020 reporté	18 018,55 €	0,00 €	- 18 018,55 €
Résultat de clôture	37 342,05 €	42 802,95 €	5 460,90 €

**Section d'investissement**

	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2021	55 423,33 €	148 663,83 €	93 240,50 €
Déficit 2020 reporté	14 874,08 €	0,00 €	- 14 874,08 €
Reste à Réaliser 2021	62 461,85 €	0,00 €	- 62 461,85 €
Résultat de clôture hors reste à réaliser	70 297,41 €	148 663,83 €	78 366,32 €

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Didier CHASSAIN, maire de Mons, se retire au moment du vote.

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité :**

- D'arrêter le compte administratif du budget assainissement 2021 comme indiqué ci-dessus
- De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2021 par le comptable assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**BUDGET COMMUNE : affectation du résultat 2021 :**

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement du Budget Commune 115 194,12 € comme suit :**

- Affectation en réserve d'investissement (1068) : 28 785,18 €
- Report en excédent de fonctionnement (002) : 86 408,94 €

et d'affecter le résultat d'investissement du Budget Commune comme suit :

- Report en déficit d'investissement (001) : 5 522,18 €

**BUDGET ASSAINISSEMENT : affectation du résultat 2021 :**

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement du Budget Assainissement comme suit :**

- Report en excédent de fonctionnement (002) : 5 460,90 €

et d'affecter le résultat d'investissement du budget Assainissement comme suit :

- Affectation en réserve d'investissement (001) : 78 366,32 €

**VOTE DES TAUX DE FISCALITE POUR 2022 :** Mr le Maire rappelle que le Conseil a décidé précédemment de ne pas augmenter les impôts locaux pour 2022. Le taux de taxe foncière restera donc à 33,48 % pour le Foncier Bâti et de 81,95 % pour le Foncier Non Bâti. Avec les montants des bases pour 2022 communiqués par la DGFIP, Mr le Maire présente le tableau suivant :

Impôts directs	Taux commune de MONS	Bases d'imposition 2022	Produits attendus pour 2022
TFB	33,48 %	369 700	123 776 €
TFNB	81,95 %	37 200	30 485 €
TOTAL			<b>154 261 €</b>

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, de maintenir les taux à leur niveau de 2021 et donc de fixer pour l'année 2022 :**

- le taux de TFB à 33,48 %
- le taux de TFNB à 81,95 %

**EMPRUNT POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT :** Comme décidé précédemment, Mr le Maire rappelle qu'il a contacté deux banques : le Crédit Agricole et la Banque des Territoires et propose d'examiner leur proposition à taux fixe pour cet emprunt de 100 000 €, contracté afin de subvenir aux frais de construction de la nouvelle station d'épuration et des futures tranches d'assainissement. Il présente le tableau ci-dessous :

BANQUE	Crédit Agricole	Banque des Territoires
Taux proposé au 01/04/22	1,97 %	1,67 %
Durée	25 ans	25 ans
Mis à disposition au	05/07/22	07/06/22
Annuité au 01/01/23	5 057,46 €	4 895,20 €

Coût de l'emprunt	26 436,50 €	22 380,52 €
-------------------	-------------	-------------

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, de contracter un emprunt de 100 000 € sur 25 ans au taux fixe de 1,67 % auprès de « La Banque des Territoires » et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour sa réalisation.**

**VOTE DU BUDGET COMMUNE** : Mr le Maire présente le projet de budget établi par la secrétaire, ses adjoints et lui-même, par chapitres en section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement. Ce budget s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 456 793,94 €
- En section d'investissement à 136 159,18 €

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE ainsi ce budget primitif 2022 :**

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Nombre de membres présents : 11**

**Nombre de procuration : 1**

**Nombre de suffrages exprimés : 12**

**VOTES : Pour : 12**

**Contre : 0**

**Absentions : 0**

**VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT** : Mr le Maire présente le projet de budget établi par la secrétaire, ses adjoints et lui-même, par chapitres en section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement. Ce budget s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 145 615,15 €
- En section d'investissement à 675 380,85 €

**APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE ainsi ce budget primitif 2022 :**

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Nombre de membres présents : 11**

**Nombre de procuration : 1**

**Nombre de suffrages exprimés : 12**

**VOTES : Pour : 12**

**Contre : 0**

**Absentions : 0**

**ELECTIONS DU 24 AVRIL 2022 : 2<sup>ème</sup> tour : tableau de garde :**

HORAIRES	MEMBRES		
8h - 10h	Maïder	Laetitia	Didier
10h - 12h	Valérie	Danielle	Didier
12h - 14h	Brigitte	Jérôme	Didier
14h - 16h	Nadine D.	Nadine P.	Didier
16h - 18h	Davy	Jean-François	Didier
18h - 19h	Jean-Luc	Julie	Didier

**Scrutateurs** : Pâquerette Jay, Jean Roux, Carlos Rodrigues et Marie-Sarah Hinderchied.

**COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES** : Mr le Maire explique qu'il faut proposer à la Présidente du Tribunal Judiciaire un délégué suppléant en remplacement de Mr Gérard BLIN, décédé. Il propose Mme Marie-France OLAGNON. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL approuve ce choix et décide de proposer Mme Marie-France OLAGNON.**

**CONSEIL D'ECOLE du 2<sup>ème</sup> trimestre** : Mme, Brigitte Fayet en fait le compte-rendu. Elle informe le Conseil d'une demande des parents d'une structure de jeux dans la cour de l'école. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL n'est pas opposé à cette demande et décide de creuser le sujet en le confiant à la commission « cadre de vie ».**

## INFORMATIONS

**STATION D'EPURATION** : les travaux se poursuivent, les bâches sont posées dans les deux bassins et la mise en place des granulats est commencée.

**FRITEUSE DE LA PECHE (suite et fin)** : La société de Pêche ne souhaite pas participer à l'achat du câble et a décidé de revendre cette friteuse.

**PSC (Plan Communal de Sauvegarde)** : il doit être mis à jour, Jérôme s'en charge.

**CCAS : Demande de domiciliation** : Mr le Maire informe le Conseil que le CCAS de MONS a accepté la demande de domiciliation « Mairie de MONS » faite par Mr Marc Terret.

**SECURITE ROUTIERE : carrefour de Bonnat** : Jérôme informe le Conseil que les agents du Département sont revenus prendre des mesures pour voir si les ralentisseurs envisagés peuvent être installés en toute sécurité et aux normes en vigueur.

**INFORMATIONS** : Brigitte propose de refaire passer sur Panneau Pocket et sur le site Facebook de la commune la publication des ouvrages à vendre : le livre sur l'école de MONS et le livre de Mr Bernard Perissel.

**QUESTIONS DIVERSES** :

Transition écologique : Jérôme fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a assisté concernant la réouverture des gares sur le trajet ferroviaire VICHY-CLERMONT. La SNCF n'est pas du tout favorable à rouvrir la gare de Randan pour l'instant.

Taxi solidaire : Jérôme explique que la Comcom a mis en place un nouveau service de transport à la demande nommé « Atchoum »

**Prochaine réunion** : elle aura lieu le jeudi 5 Mai 2022.

*Ont signé les membres présents*